

# PC16.1a



Maitrise d'ouvrage/  
**L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE**  
Rue Chanzy – LEZENNES  
59712 LILLE CEDEX 9  
Tél: 03 28 80 89 77



Architecte/  
**AVANTPROPOS**  
51, Bvd de Belfort  
59042 LILLE CEDEX  
Tél: 03 20 62 10 00



Bureau de Contrôle/  
**VERITAS**  
27, allée du Chargement  
59666, VILLENEUVE D'ASCQ



ESSP/  
**SOLUTIONS CONSEILS**  
1, Avenue Christian Dopple, Bâtiment 3,  
77700 Serris



BET : Géomètre/VRD  
**MAGEO**  
51, Bvd de Strasbourg BP 361  
59020, LILLE



BET: Energie/  
**DIAGOBAT**  
30 place Salvador Allende  
59658 VILLENEUVE D'ASCQ



BET: Structure/  
**PROJEX**  
30, place Salvador Allende  
59658, VILLENEUVE D'ASCQ Cedex



Paysagiste/  
**SLAP**  
48, rue Parmentier  
59370, MONS EN BAROEUL

## **MAGASIN LEROY MERLIN** Construction du magasin et programme associé

Rond-point Chanzy  
Borne de l'Espoir  
59260 LEZENNES

**JUILLET 2018**

## **Attestation Réglementation thermique**

  
L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE  
Bureau de l'Administration  
Capital de 95 319 014 €  
Rue Chanzy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9  
Tél. : 03 28 80 80 47 - Fax : 03 28 80 80 49  
RCS Lille 421 227 224

## PC 16.1a

**Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité**

**(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)**



Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Leroy Merlin

représentant de la société LEROY MERLIN

situé à :

Adresse	Rue Chanzy		
Code postal	59712	Localité	Lezennes

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction d'un magasin LEROY MERLIN

Située à :

Adresse	Boulevard de Tournai		
Code postal	59650	Localité	Villeneuve d'Ascq

Référence(s) cadastrale(s) : 000 AL 0021

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

**Bâtiment 1**

**DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE**

**Chapitre 1 : Données administratives**

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S <sub>RT</sub> ) en m <sup>2</sup>	22365.30
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	0.00
Valeur de la S <sub>RT</sub> en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

**Chapitre 2 : Exigences de résultat**

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	196.90	Bbio <sub>max</sub> :	211.10
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

**Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée**

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (préciser)	OUI

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 04/07/2018

Signature :

  
**Diagebat**  
23, boulevard Van Gogh - BP 40103  
59651 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex  
Tél: 03 20 47 23 20  
Fax 03 20 47 23 21

*Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.*